



Une CGT FORTE, une assurance pour la vie.



Rejoignez-la !

Dès que la CGT est forte et que la mobilisation est effective, les négociations se passent différemment : des issues sont possibles. Le patronat redoute une CGT forte et exigeante, il ne faut pas lui donner tort.

En effet les élus CGT sont exigeants dans la volonté de développer l'emploi, de faire, de pouvoir faire du travail bien fait et valorisant, de pérenniser nos activités, d'assurer une bonne qualité de vie au travail, d'assurer de bonnes formations permettant de se qualifier et d'améliorer les compétences professionnelles. Bref de permettre aux salariés de s'épanouir au travail, dans l'intérêt du salarié mais aussi de l'entreprise !

Vous avez sûrement constaté que la CGT dans les sites où elle est représentative propose des actions. C'est le rôle d'un syndicat. Il n'est pas là pour représenter la direction ni freiner les mobilisations des salariés.

Comme pour toutes assurances que nous possédons dans notre quotidien (assurance vie, assurance véhicule, assurance habitation ou autres), se syndiquer c'est également se protéger mais plus encore. Se syndiquer c'est également pouvoir s'écouter au travers d'échanges continus et porter nos revendications. C'est se sentir humain et respecté.... Aussi,

Nous vous appelons à rejoindre la CGT sur tous les sites.

Se syndiquer c'est faire vivre la démocratie

Le syndicat est l'outil dont se sont dotés les salariés pour défendre et gagner des garanties sociales, résoudre les difficultés individuelles et faire avancer le progrès social dans la société. Pour autant il faut un bon outil : La CGT avec son UGICT est ce bon outil. Depuis plus de 40 ans la CGT regroupe les Ingénieurs, Cadres et Techniciens dans son Union Générale (UGICT) qui est devenue la « Référence Syndicale ».

La CGT est passée deuxième organisation syndicale dans le secteur du privé, mais reste la première sur l'ensemble des salariés en France avec 24.86%. Dans la Métallurgie, la CGT confirme sa place de première organisation syndicale avec 28.94% en poids relatif.



Notre histoire, une richesse

Adhérer à la Fédération CGT des travailleurs de la métallurgie, ce n'est pas simplement adhérer à un syndicat et à un programme revendicatif. C'est rejoindre une organisation qui, par son histoire longue de plus d'un siècle, a su s'imposer pour améliorer les conditions de travail et de vie des salariés et de leurs familles, dans la métallurgie et au-delà.

Elle peut ainsi s'enorgueillir d'avoir été l'une des rares organisations syndicales à avoir défendu une position pacifiste au plus fort de la Première Guerre mondiale ; d'avoir été une pionnière dans la mise en place d'un réseau de réalisations sociales à partir du Front populaire dans les domaines de la santé, de la formation professionnelle, des loisirs et des congés payés ; d'avoir participé de manière importante à la Résistance à l'occupant nazi et au régime de Vichy ainsi qu'à la Libération du territoire ; d'avoir contribué, au travers des figures d'Ambroise Croizat et d'Henri Jourdain, à la création de la Sécurité sociale et des comités d'entreprise ; d'avoir pesé dans les luttes et proposé des alternatives aux plans de casse industrielle qui ont frappés la sidérurgie, la construction navale, la machine-outil, l'automobile ou encore le machinisme agricole.

À l'heure où les politiques d'austérité remettent en cause les droits conquis par les travailleurs et leurs organisations et que la répression antisyndicale s'accroît, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur. Analyser le passé pour comprendre le présent et mieux anticiper l'avenir, tel est notre mission et pour l'accomplir, nous comptons sur vous !

QUELQUES RAPPELS :

1895 : Création de la CGT

1906 : Loi instituant la semaine de 6 jours (avec 1 jour de repos hebdomadaire).

1919 : Loi fixant la journée de travail à 8h et pour la première fois, la semaine à 48h.

1936 : Lois sur les congés annuels payés (15 jours) et sur la semaine de 40h (suspendue en 1938, annulée par Vichy puis restaurée en 1946)

1982 : Ordonnance instaurant la durée de travail à 39h et les 5 semaines de congés payés.

1998/2000 : Lois Aubry pour la réduction générale de la durée du temps de travail à 35h, remises en cause dès janvier 2003 par la loi Fillon.

Katia KADA élue DP/CE

Tel : 06.22.28.02.81

Claudine VIEUX RSS

Tel : 04.75.79.80.68

Guillaume SMIETANSKI élu CHSCT

Tel : 04.75.79.25.72

Sylvie BORRELL DSC élue DP/CE

Tel : 06.82.45.07.95

Cedric NOEL commission égalité F/H

Tel : 04.75.79.85.73

BULLETIN DE SYNDICALISATION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE MAIL :

PROFESSION :

A retourner à un représentant CGT ou

à l'adresse mail suivante : cgt-thav-valence@wanadoo.fr

<http://tav.cgthales.fr/site-valence/tracts-distribues-sur-le-site-de-valence/>

